

MONTREUILLAIS

Bulletin d'informations
municipales et locales



UN PATRIMOINE PRÉSERVÉ
AU CŒUR D'UN ÉCRIN DE VERDURE !

Janvier 2021 – N°65

SOMMAIRE

- **EDITORIAL**..... p. 3
- **VIE MUNICIPALE**p. 4 à 18
- **INFOS LOCALES**p. 19 à 21
- **ETAT CIVIL** p. 21
- **ECOLE**..... p. 22
- **TRIBUNE DES ASSOCIATIONS**p. 23 à 32
- **LES BONNES CAUSES**..... p. 32
- **MÉMOIRE** p. 34 et 35



Secrétariat de Mairie

Heures d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Mercredi : de 9h à 12h

Jeudi : de 14h à 18h30

Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Samedi : de 10h à 12h (permanence d'un(e) adjoint(e))

Tél. 02.99.75.14.07

Courriel : mairie.montreuilperouse@orange.fr

Site : www.montreuilsousperouse.fr

Permanences en Mairie :

Le Maire reçoit sur rendez-vous



Anne-Marie, Mickaël, Thierry, bonne retraite...

Trois de nos agents ont fait valoir leurs droits à une retraite bien méritée.

Anne-Marie JEULAND a démarré sa vie professionnelle dans le secteur privé. Après avoir intégré la fonction publique en devenant secrétaire de mairie, Anne-Marie est entrée à la commune le 1^{er} décembre 1993. Compte-tenu de sa formation de comptable, nous lui avons confié, à titre principal, les « cordons de la bourse communale ».

Elle a pris sa retraite le 1^{er} juin dernier. Mais suite aux difficultés de recrutement que nous avons connues, Anne-Marie a tout naturellement accepté de prolonger son activité à titre accessoire jusqu'au 31 juillet. Elle aura donc consacré près de 27 années de sa carrière professionnelle au service de notre commune.

Mickaël PIHOUD a été recruté le 1^{er} avril 1998 pour succéder à Jean Dourdain, parti en retraite. Depuis cette date, Mickaël a assumé avec ses collègues du service Espaces Verts-Voirie l'entretien des pelouses, parterres, terrains de foot, chemins, bâtiments... Le poste qu'il aura occupé pendant 23 ans exige, vous l'avez compris, de multiples connaissances et compétences

qu'il a su mobiliser au quotidien pour assurer à notre commune un environnement de qualité.

Mickaël nous quittera le 31 janvier prochain pour goûter aux joies de la retraite et ouvrir une nouvelle page de vie.

Thierry FRANGER est venu renforcer la petite équipe technique le 1^{er} mars 2017. Il exerçait auparavant dans le privé comme menuisier-ébéniste. Il a été recruté, entre autres, pour pallier à la difficulté de trouver des artisans disponibles pour assurer l'entretien de nos bâtiments. Mais il a aussi été un renfort précieux pour les espaces verts et la voirie. Il a su aussi nous surprendre et nous émerveiller avec ses réalisations en bois très réussies, genre biquettes ou mobilier urbain décoratif, qui ont permis d'animer et d'égayer notre centre-bourg.

La retraite qu'il prendra au 1^{er} janvier 2021 lui permettra, je n'en doute pas, de s'adonner à ses passions artistiques. Et, si le cœur lui en dit, de nous réserver quelques-unes de ses œuvres.

Une page se tourne avec les départs en retraite d'Anne-Marie, Mickaël et Thierry. Tous les trois ont rempli leurs missions avec beaucoup de professionnalisme, de compétence, de rigueur et de disponibilité ; n'hésitant pas, en cas de besoin, à prolonger leurs journées de travail pour répondre aux nécessités du moment ou aux besoins des élus.



C'est tout le sens d'un engagement au service d'une collectivité et des citoyens. En votre nom à tous, je tiens à les en remercier chaleureusement.

Bonne et heureuse retraite !



... et bienvenue à Rachel

Rachel PUECH, nombre d'entre vous la connaissent déjà. En effet, Rachel vous accueille et assure le secrétariat de la Mairie depuis mi-août. Elle a une bonne expérience des collectivités puisqu'elle a exercé précédemment dans des services administratifs de communes du secteur de Vitry.

Et bienvenue également à nos deux futurs agents du service espaces verts-voirie-bâtiments qui sont en cours de recrutement et qui devraient intégrer l'équipe technique tout début 2021.

A tous les trois, je leur souhaite une bonne intégration dans nos services et le plein épanouissement dans les nouvelles fonctions et missions que nous leur confierons

Louis MENAGER

VIE MUNICIPALE

Installation du Conseil Municipal

AFFAIRES GÉNÉRALES

• **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**
membres titulaires
Sylvie VEILLARD, Stéphane BLOT et
Patricia LE GOFF
membres suppléants
Patricia TEMPLON, Franck ORRIERE,
Marcel MESSÉ

Louis MENAGER
Maire

• **ACTION SOCIALE**
Annick LION
Olivier BRACKE



Patricia TEMPLON
Adjointe

- **EDUCATION**
- **PETITE ENFANCE**
Emilie COLLERAIS
Fabienne HALET
Annick LION
- **COMMUNICATION**
- **LOISIRS**
- **EVENEMENTS**
- **ASSOCIATIONS CULTURELLES**
- **BIBLIOTHEQUE**
Martine BEUCHER
Patricia LE GOFF
Anthony PILET
- **PERSONNEL**
- **SECURITE**
- **ACCESSIBILITE**
Marcel MESSE

Marcel MESSE
Adjoint

- **TRAVAUX**
- **VOIRIE**
- **RESEAUX**
Jean-Michel MAZURE
Olivier BRACKE
- **BATIMENTS COMMUNAUX HORS SPORT**
Jean-Michel MAZURE
Olivier BRACKE

Fabienne HALET
Conseillère Déléguée

- **FLEURISSEMENT**
- **CADRE DE VIE**
- **CHEMINS RANDONNEES**
Jean-Michel MAZURE
Olivier BRACKE
Martine BEUCHER
Emilie COLLERAIS

Sylvie VEILLARD
adjointe

- **FINANCES**
Patricia LE GOFF
Etienne LERETRIF
- **URBANISME**
Jean-Michel MAZURE
Annick LION
Etienne LERETRIF
Emilie COLLERAIS
Patricia LE GOFF

Franck ORRIERE
Adjoint

- **ASSOCIATIONS SPORTIVES**
- **ASSOCIATION COUP DE POUCE**
- **EQUIPEMENTS ET BATIMENTS SPORTIFS**
Stéphane BLOT
Anthony PILET
Fabienne HALET

Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire

Le code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permet au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget sur la base d'un montant maximum de 25 000 € ;

2- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4- De créer les régies comptables

nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- 7-** De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8-** De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9-** De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 10-** D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption

définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

- 11-** D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

- 12-** De régler les conséquences dommageables des accidents

dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

- 13-** De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € ;

- 14-** D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**AFFAIRES
GÉNÉRALES**

Fixation des barèmes des indemnités du Maire, des adjoints et de la conseillère déléguée

Les indemnités de fonctions versées au maire, aux adjoints au maire et à la conseillère déléguée constituent pour la commune, une dépense obligatoire et servent à compenser pour tout ou partie le temps passé et les frais générés par la fonction : déplacements, téléphone, assurance responsabilité élu... le pourcentage des indemnités de fonction pouvant être accordé dépend de l'importance démographique de la commune. La population de Montreuil-sous-Pérouse est de 1047 habitants, les indemnités de fonction applicables à la commune de Montreuil-sous-Pérouse sont donc les suivantes :

- Maire : 1 530,43 € net ;
- Adjoints : 632,80 € net ;
- Conseillère déléguée : 200,01 € net ;

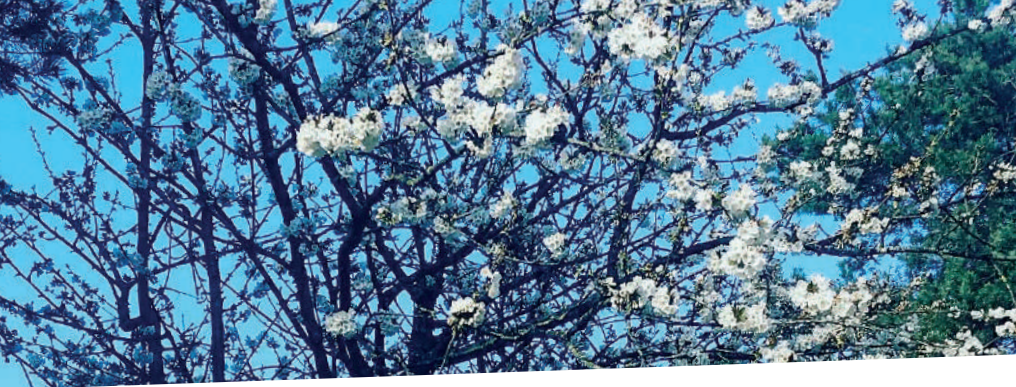
Le maire précise qu'un adjoint ou qu'un conseiller délégué perçoit une indemnité de fonction que s'il détient une délégation de fonction octroyée par le maire sous la forme d'arrêté.

Désignation des délégués aux différentes instances territoriales

Instance	Titulaire	Suppléant
Commission Intercommunale des Impôts Directs	Patricia TEMPLON	
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	Patricia LE GOFF	Patricia TEMPLON
SMICTOM	Franck ORRIERE	Patricia LE GOFF
Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré	Sylvie VEILLARD	Louis MENAGER
Syndicat Départemental d'Energie 35	Marcel MESSÉ	Martine BEUCHER
Correspondant défense	Jean-Michel MAZURE	

Mise en place d'un règlement intérieur

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Ce dernier a été validé par le Conseil Municipal.



Subventions 2020

Le Conseil Municipal, après avoir examiné l'ensemble des demandes reçues des différentes associations et après délibération, décide la répartition suivante :

OGE C	Garderie	7 512 €
	Cantine	22 900 €
	Fournitures scolaires	5 518 €
ALSH		12 524 €
APEL		1 620 €
Olympic Montreuil-Landavran		3 330 €
Club de l'Amitié		2 200 €
Gymnastique Volontaire		450 €
Vélo Loisirs Montreuil		387 €
U.N.C. – Soldats de France		612 €
Coup de Pouce		216 €
Animation Bibliothèque		585 €
Montreuil sur les Planches		400 €
The Valley Dancers		270 €
Ker MSP		270 €
RIPAME		485,65 €
Couds Dé Fils		200 €
Comité des Fêtes (participation couleurs d'automne 2019)		500 €
A.D.M.R.		300 €
Proxim'Service		100 €
CCAS de Vitry		250 €
Restaurant du Cœur		110 €
Solidarité Vitréenne EPISOL		110 €
ADSPV – Bistrot mémoire		45 €
Amicale des Donneurs de Sang		54 €
Loisirs Pluriel		90 €
Judo Club Pays de Vitry (2 enfants x 10 €)		20 €
ECOLES 54 €/élève	Chambres des Métiers et de l'Artisanat Ploufragan	54 €
	Maison Familiale Rurale Montauban de Bretagne	54 €
	Lycée Le Taillandier Fougères	54 €

Les subventions liées à la cantine, garderie et accueil de loisirs ont été versées dans leur totalité pour 2020 et ce même si les services ont été suspendus durant la période de confinement liée à la pandémie COVID 19. La commune souhaite ainsi confirmer son soutien aux structures, néanmoins les montants seront réajustés l'année prochaine si la situation s'est améliorée et le permet.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

Le code général des impôts prévoit que chaque commune institue une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) pour la durée du mandat. Une liste de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants a été proposée par le Conseil Municipal à la Direction Générale des Finances Publiques qui a retenu :

Membres titulaires : Marcel MESSE, François DOURDAIN, Yves FRANGER, Patricia PAIREL, Jacqueline BECHER, Noëlla DOURDAIN.

Membres suppléants : Marie-Annick GUEGUIN, Marie-Christine BARBOTIN, Franck POTTIER, Dominique BELLIER, Pierre-Jean LEBRY, Françoise MESSE.

L'Insee adapte le recensement de la population à la situation sanitaire Covid-19

Depuis le début de la crise sanitaire de la Covid-19, l'Insee s'adapte pour continuer à remplir ses missions. L'évolution de la situation sanitaire conduit l'institut à reporter à 2022 la prochaine enquête annuelle de

recensement. En effet, la collecte sur le terrain, qui aurait dû débuter le 21 janvier 2021, entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants, difficilement compatibles avec le contexte sanitaire.

Mise en place d'une convention pour l'utilisation des salles communales

Considérant la nécessité de réglementer l'utilisation des salles communales, le Conseil Municipal décide de la mise en place à compter du 1er Janvier 2021 d'une convention d'utilisation des salles pour les activités sportives et de loisirs. Cette convention a pour objet de définir les conditions d'utilisation des salles municipales.

Les utilisateurs devront en avoir pris connaissance et s'engager à respecter les clauses avant toute mise à disposition effective. A cet effet, chaque président ou responsable d'activités sportives et de loisirs devra s'engager en signant cette convention. Elle sera renouvelée à chaque changement de président ou représentant.

Elections sénatoriales

Louis MÉNAGER, Patricia TEMPLON, Sylvie VEILLARD ont été élus délégués titulaires par le Conseil Municipal afin d'être membres du collège électoral sénatorial. Ils se

sont déplacés au bureau de vote installé à la Préfecture, le dimanche 27 septembre, afin de participer à l'élection sénatoriale.

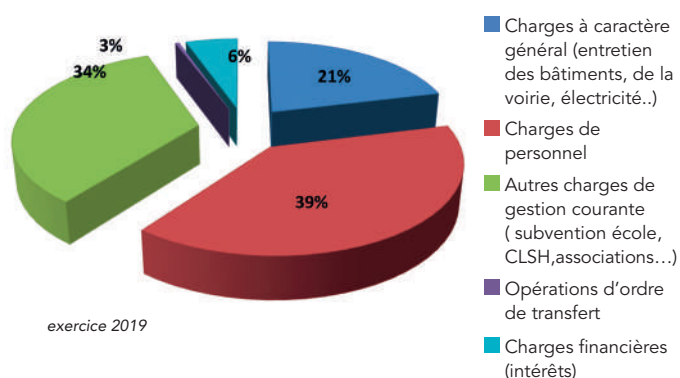
Comptes Administratifs 2019

FINANCES

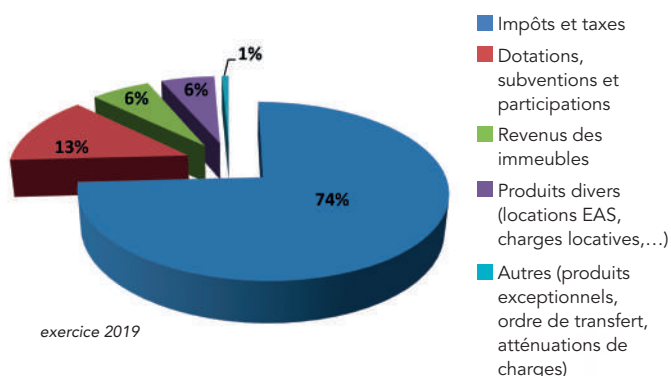
Lors du Conseil Municipal du 7 février 2020, les comptes administratifs 2019 de la Commune ont été approuvés. Les budgets primitifs 2020 ont quant à eux été approuvés le 5 juillet.

Section de fonctionnement

Dépenses de la section de fonctionnement :
591 622 € (-3,5 % versus 2018)

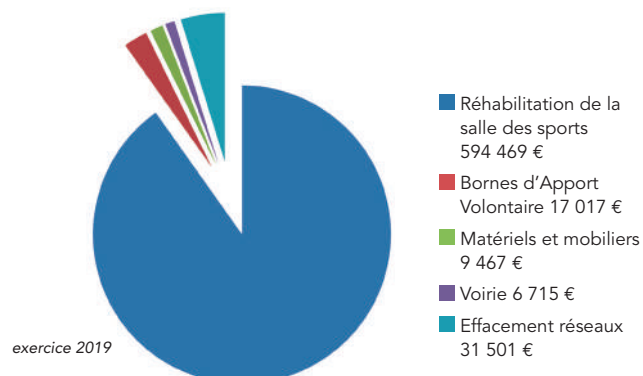


Recettes de la section de fonctionnement :
832 950 € (+ 3,85 % versus 2018)

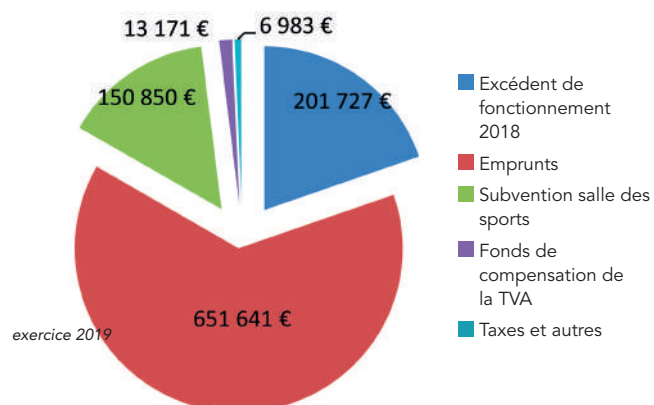


Section d'investissement

Principales dépenses d'investissement



Principales recettes d'investissement



Taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2020 identiques à l'année 2019.

	Taux 2020
Taxe habitation	16,30 %
Taxe foncière (bâti)	13,76 %
Taxe foncière (non bâti)	33,49 %

Location des salles et locaux à usage professionnel - période COVID19

Le Conseil Municipal décide d'accorder un dégrèvement sur les tarifs de location de salles aux associations et aux entreprises ayant subi directement une fermeture administrative et qui sont locataires de la commune afin de les soutenir.

Ainsi le conseil municipal annule les loyers sur la période du 17 mars au 30 juin 2020 pour :

- Bio danse ;
- M. GOUJON, professeur de musique ;
- Bar restaurant « La Pérouse » ;
- Monsieur Philippe MAURICE, Kinésithérapeute ;
- Association QI GONG.

Et accorde une remise de 50 % aux associations de la commune sur le tarif de location annuel des salles.

Selon les modalités de location de l'Espace Albert Sauvée, un acompte de 30 % versé à la signature du contrat est conservé par la commune en cas d'annulation. Dans le contexte sanitaire de cette année, les réservations dans la majorité des cas ont été reportées à 2021, toutefois le Conseil Municipal décide d'accepter les demandes de remboursement d'acompte qui sont liées à la période COVID19.

Charges exceptionnelles liées au contexte sanitaire

Objet	Montant	
Exonération loyers et locations	5 518 €	
Mise en place d'une garderie COVID	964 €	Dispositif 2S2C remboursement Etat 770 €
Diverses charges (masques, gel, plexi...)	1 736 €	
Arrêt agents cas contact	1 152 €	
Locations de salles – manque à gagner	2 875 €	
	12 245 €	

Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

Des ouvrages de distribution de gaz naturel occupant le domaine public,

la commune perçoit à ce titre des redevances pour un montant de 235 €.

Versement d'une indemnité compensatrice de congés payés

Anne-Marie JEULAND n'a pu prendre la totalité des congés auxquels elle avait droit pour des motifs tirés de l'intérêt du service avant de faire valoir ses droits à la

retraite. Aussi le Conseil Municipal décide le versement de l'indemnité compensatrice correspondant aux 28 congés non pris.

Adhésion au service commun « délégué à la protection des données »

Toutes les collectivités territoriales et établissements publics ont l'obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), entré en vigueur depuis le

25 mai 2018. Le Conseil Municipal valide la convention d'adhésion au service commun « Délégué à la Protection des Données » proposé par le CDG 35 dans le cadre de la mutualisation communautaire pour une durée de 3 ans et pour un coût annuel de 378,51€.

Fixation d'un tarif pour la location de la salle du Tertre aux organismes et entreprises extérieurs à la commune

Vu la délibération du 11 juillet 2013 dans laquelle il est indiqué que la salle du Tertre peut être louée aux habitants ou commerces de Montreuil-sous-Pérouse pour l'organisation d'un repas uniquement le midi ou d'une réunion au plus tard jusqu'à 22h

moyennant le tarif de 100 € ; le Conseil Municipal décide d'élargir la possibilité de locations à des organismes et entreprises extérieurs à la commune souhaitant louer des salles pour des réunions, aux mêmes conditions et tarifs.

Acquisition du logiciel Horizon CLOUD Villages et remplacement du matériel informatique du poste comptabilité

Le Conseil Municipal valide la proposition de la société JVS Mairistem concernant l'achat du logiciel Horizon CLOUD Villages d'un montant de 4 534,00€ HT. Horizon CLOUD est une logithèque regroupant tous les logiciels nécessaires à la gestion de

la collectivité avec un interlocuteur unique qui assiste, dépanne et forme les agents. Ce nouvel outil rend également les logiciels accessibles à distance.

Suite à une consultation auprès des prestataires locaux, XEFI VITRE ET IDEAL CONCEPT, le Conseil

Municipal décide de retenir l'offre la moins-disante à savoir celle de la SARL XEFI pour le remplacement du poste informatique comptabilité pour un montant de 994,00€ HT.

SECURITE
ACCESSIBILITE

Installation d'une réserve incendie au complexe sportif

Afin de répondre aux normes de sécurité incendie réglementaire pour assurer la protection des usagers de la salle des sports (240 m³ disponibles sur 2 heures) une citerne incendie d'une capacité de 120 m³ a été installée afin de compléter le dispositif existant. Cette réserve permettra également de couvrir le quartier sur un périmètre de 200 mètres. Les travaux de mise en place ont été effectués par l'équipe technique. Le coût des fournitures s'élève à 6023,99 € HT.



Finalisation des travaux Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Afin de rendre accessible aux Personnes à Mobilité Réduite l'ensemble des Etablissements communaux, Recevant du Public, des travaux d'aménagements ont été réalisés et une signalétique réglementaire a été mise en place.



Limitation à 30 km/h rue Abbé Pierre Leroy et rue de Ribert

Il est souvent constaté une vitesse excessive au niveau de la rue Abbé Pierre Leroy et de la rue de Ribert. Le Conseil Municipal décide à

l'unanimité de limiter la vitesse à 30 km/h sur ces 2 rues. La mise en place de la signalétique sera effectuée début 2021.

Mise en place d'un registre des personnes vulnérables

Conformément à la Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, la commune de Montreuil-sous-Pérouse a mis en place un registre des personnes vulnérables. Ce registre permet aux personnes qui s'y sont inscrites volontairement, d'être contactées en cas d'évènements exceptionnels (canicule, grand froid, pandémie...). L'inscription dans ce registre

est facultative et nécessite une démarche volontaire des personnes. Elle concerne les catégories de population suivantes :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile ;
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile ;
- Les personnes adultes handicapées ;
- Les autres publics vulnérables du fait de leur isolement.

Pour s'inscrire, il suffit, soit de télécharger le formulaire d'inscription disponible sur le site de la commune et le transmettre complété et signé à la mairie ; soit vous rendre à la mairie qui vous fournira le formulaire directement.

L'inscription se fait soit par la personne elle-même soit par un tiers (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile).

Elaboration du PLU Enquête publique

URBANISME

La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est entrée dans sa phase administrative. Le projet est actuellement soumis à la consultation des Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, Syndicat d'Urbanisme, Vitré Communauté, Chambre d'Agriculture, CCI, communes riveraines...) qui devront rendre leurs remarques et observations pour mi-janvier 2021 au plus tard.

Il fera ensuite l'objet d'une enquête publique d'un mois du 1^{er} février au 4 mars qui sera conduite par Madame Danielle FAYSSE, commissaire enquêtrice, nommée par décision du Président du Tribunal Administratif en date du 25 novembre 2020.

Toute personne ou organisme concerné pourra prendre connaissance du projet du PLU et consigner ses observations ou remarques éventuelles auprès de la commissaire enquêtrice, par courrier ou lors de ses 3 permanences en Mairie prévues les lundi 1^{er} février, de 9h à 12h ; samedi 13 février, de 9h à 12h et jeudi 4 mars, de 15h à 18h30. Les dates de l'enquête et des permanences seront confirmées par voie de presse (Ouest-France et Le Journal de Vitré), par affichage et sur le site internet de la commune. Après remise du rapport de la commissaire enquêtrice, le Conseil Municipal aura à se prononcer sur ses conclusions et les différentes demandes éventuelles avant d'approuver définitivement notre nouveau PLU.

Devis pour mise à jour du diagnostic socio-économique du P.L.U.

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de L'Atelier d'Ys pour la mise à jour du diagnostic socio-économique du P.L.U., d'un montant de 800 € HT.

Dénomination de la rue du lotissement « Domaine du Rochelet »

Compte tenu qu'une construction est désormais implantée dans la rue du lotissement « Domaine du Rochelet », il est donc nécessaire de dénommer cette rue. Le Conseil Municipal décide de la nommer rue du Rochelet.



Les Hameaux du Courtil

Le lotissement est composé de 14 parcelles de 450 à 740 m² ; 3 parcelles restent disponibles à la vente de 450 à 544 m² au prix de 52 € m² TTC.

Les acquéreurs des lots 10 et 11 du lotissement Les Hameaux du Courtil souhaitent acheter chacun une parcelle de terre jouxtant leur futur lot pour en permettre un meilleur accès.

Le Conseil Municipal propose de fixer le prix de vente à 40 € le m² et de vendre à :

- Mme LALLOUETTE Caroline et M GODELOUP Florian, acquéreurs du lot 10, un terrain (52m² X 40 €) pour le prix de 2 080 € ;
- Mme OSTAPIUK Joanna et M CHEVALIER Nicolas, acquéreurs du lot 11, un terrain (55m² X 40 €) pour le prix de 2 200 € ;

La commune prend à sa charge les frais de bornage pour un montant de 992,50 € HT soit 1 191,00 € TTC et laisse à la charge des acquéreurs les frais de notaire consécutifs à ces ventes.

Afin de faciliter les implantations des constructions sur la partie haute du Hameau des Courtils, le Conseil Municipal décide de procéder à la

mise en forme des lots 8 à 14. Les honoraires de mission partielle de maîtrise d'œuvre VRD s'élèvent à 1 800.00 € HT.



Le Clos des Chênes

Ce nouveau lotissement composé de 11 parcelles de 394 à 620 m², en cœur de bourg, dispose d'une voirie à sens unique, la rue des Chênes, pour limiter l'impact écologique. Il est longé par un chemin piétonnier qui permet l'accès à l'espace vert aménagé au nord. Les premières constructions ont démarré fin d'année.

Un marché pour les travaux de viabilisation du lotissement «Le Clos des Chênes» a été lancé par la commune, sous la forme d'une procédure adaptée aux règles des marchés publics. Après présentation du rapport d'analyse des offres, les prestataires les mieux-disants ont été retenus :

Intitulé du lot	Prestataire retenu	Montant H.T.
Lot 1 Terrassement Voirie Assainissement Télécommunication	PIGEON TP	135 759,40 €
Lot 2 Aménagement paysager	LAMBERT PAYSAGE	66 137,00 €

Le coût de ces travaux détermine les honoraires de maîtrise d'œuvre du cabinet Atelier Bouvier Environnement (A.B.E.) et du cabinet LOUVEL. Le montant du marché sera porté à la somme de 24 102,14 € HT.

Autres charges liées à l'aménagement du lotissement

Mission	Prestataire retenu	Montant H.T.
Coordination S.P.S	ABG coordination	814 €
Ingénieries télécoms et fibre	SOLUTEL	2667 €

La parcelle communale cadastrée ZP38 étant désormais attribuée au lotissement «Le Clos des Chênes», il convient de la transférer sur le



budget de ce lotissement pour une valeur de 23 405 €.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de prêt du Crédit Agricole de 400 000 € (taux variable à 0,726%), afin de financer les études, travaux de viabilisation et l'ensemble des frais du lotissement «Le Clos des Chênes».

Le récapitulatif des coûts prévisionnels de création du

lotissement permet de fixer le prix de vente des lots à commercialiser à 76 € TTC du m². Le Conseil Municipal désigne l'étude de Maîtres OUAIRY, BUIN, de GIGOU pour réaliser les actes authentiques de vente des lots.

2 parcelles restent disponibles à la vente.



BIMBY

(Build In My Back Yard construire dans mon jardin)

Et si vous décidiez de vendre une partie de votre terrain devenu trop grand à entretenir ? De construire dans votre jardin une maison de plain-pied en prévision des vieux jours ? De réaliser un investissement locatif sur une parcelle que vous possédez déjà ? Ou encore de transformer une annexe ou des combles en habitation... ?

Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, Vitré Communauté et Roche aux Fées Communauté vous en donnent les moyens grâce à l'opération « BIMBY » lancée en début d'année. BIMBY peut être traduit par « Build In My Backyard », c'est-à-dire construire un nouveau logement dans mon jardin, dans ma cour. L'ambition : limiter l'étalement urbain en produisant une nouvelle offre de logements sur mesure, bien situés et désirables, en respectant le cadre de vie de tous et en renforçant l'identité des bourgs. Le pilotage

de l'expérimentation a été confié au LIV, laboratoire de Recherche et Développement de la startup Villes Vivantes, spécialiste du sujet en France. L'objectif est de faire aboutir 65 projets de nouveaux logements dans les centre-bourgs de nos communes d'ici à septembre 2021 et ainsi embellir le cadre de vie par des projets réussis et harmonieusement intégrés à leur environnement.

Comment saisir cette opportunité ?

Pour explorer le potentiel « BIMBY » de sa propriété, il suffit de contacter l'équipe du LIV via le numéro vert dédié : 0 805 38 28 99 (appel gratuit). Chaque propriétaire se verra proposer un rendez-vous pour un entretien gratuit d'une heure auprès d'un(e) professionnel(le) de l'architecture et de l'urbanisme avec élaboration d'une maquette 3D numérique. Ceux qui souhaiteront

URBANISME

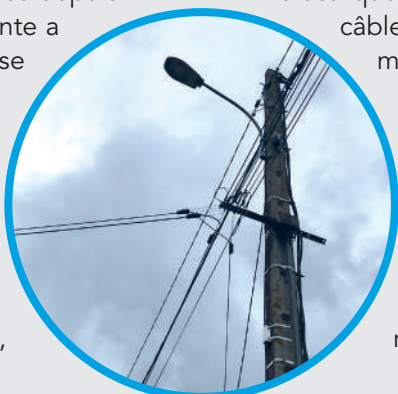


aller plus loin et concrétiser leurs rêves et leurs envies pourront ensuite être accompagnés gratuitement dans toutes leurs démarches jusqu'à ce qu'ils trouvent les professionnels de l'immobilier et de la construction avec qui ils pourront engager la réalisation de leurs projets.

La porte de l'opération BIMBY est donc dès maintenant grande ouverte : soyez parmi les premiers habitants de notre commune à la franchir en appelant le 0 805 38 28 99 !

Eclairage public centre bourg et effacement des réseaux

De nouvelles lampadaires équipées de LED sont en service depuis le 15 octobre. L'attente a été longue... La crise sanitaire a compliqué le démarrage du chantier. Après la gêne occasionnée pour les usagers de la route et une circulation difficile pendant les travaux,



le résultat est enfin là ! Le réseau électrique basse tension et les câbles téléphoniques sont maintenant enfouis dans la chaussée. Le hameau de la Tachelais est raccordé au nouveau poteau implanté au Tertre côté droit de la route en quittant le

centre-bourg. Il reste maintenant à démonter les anciens poteaux en béton, les anciens lampadaires et en particulier l'emblématique poteau EDF au centre de la Place La Pérouse, dernier témoin de l'électrification du centre-bourg. Tous ces travaux ont été réalisés par l'entreprise SMTP et contrôlés par le SDE35 et ENEDIS pour un montant de 54 600 € TTC et un reste à charge pour la commune de 24 360 €, subventions déduites.

VOIRIE
TRAVAUX
BATIMENTS
COMMUNAUX

Réparation conduite de refoulement

L'entreprise PIGEON est intervenue pour la réparation d'une conduite de refoulement. Le montant des travaux s'élève à 1 680,00 € HT.

Pose de bandes antidérapantes

Il a été constaté des sols glissants, particulièrement en période de pluie et de froid sur les ponts aux abords de l'Espace Albert Sauvée. Le conseil Municipal décide la pose de bandes antidérapantes pour éviter les risques de chute pour un montant de 2229,44 € HT (fourniture BOIS EXPO).

Remplacement chaudière maison des associations

Suite à une panne de la chaudière alimentant la maison des associations, le remplacement du matériel a été réalisé pour un montant de 3 256,61€ HT par la société ENEH2O.

Intercommunalité

Dans le cadre de la loi Notre, la compétence « assainissement des eaux usées » est désormais portée par Vitré Communauté de la même manière que la « gestion des eaux pluviales urbaines ».

Modernisation de la voirie communale

La modernisation du chemin des Feux, de la Pelterie et de l'allée piétonne bordant la Pérouse est nécessaire. Aussi, après consultation auprès de 3 entreprises, l'entreprise Pigeon (la moins-disante) a été retenue pour réaliser les travaux pour un montant de 39 134,95 € HT.



Rénovation espace annexe salle du tertre



Quelques travaux (installation d'une porte, plomberie et rénovation du sol) ont été réalisés par l'équipe technique afin de mettre à la disposition de Fabienne GEMEHL l'espace pour y exercer une activité

de socio-coiffure. La locataire a pris en charge les travaux de peinture. L'ensemble des matériaux s'élève à 797,39 €. Un service de coiffure hommes et femmes est aussi proposé.

Les travaux de rénovation du complexe sportif du Moulin Neuf ont été finalisés au premier semestre permettant ainsi la reprise des activités en septembre.

ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS

Travaux complémentaires complexe sportif



Pour permettre l'utilisation de la salle des sports par des associations qui ont des activités incompatibles avec le sol sportif prévu dans la grande salle, le Conseil Municipal décide la mise en place d'un revêtement spécifique sur la zone d'accès des spectateurs. Le Conseil Municipal approuve le devis de la société ARTDAN pour la réalisation

de travaux de résine spécifique, comprenant également la fourniture de poteaux et filets de badminton, d'un montant de 6168 € HT.

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise TOURNEUX concernant la fourniture et la pose de pics anti-pigeons sur l'auvent de la salle des sports d'un montant de 725.51€ HT.



Rénovation salle de l'étage du complexe sportif

Suite à l'étude menée en 2019, le Conseil Municipal décide de procéder à des travaux d'isolation acoustique et retient l'offre la moins-disante, celle de l'entreprise GAUTHIER PLAFONDS d'un montant de 11 000€ HT.

Les travaux de peinture sont réalisés par FACADE A9 d'un montant de 7 140.42€ HT ; la mise en place de radiateurs radiants est réalisée par ENEH2O pour un montant de 7583,28 € HT.

Rénovation vestiaires

Un coup de neuf a également été donné aux vestiaires avec la réfection des peintures, travaux réalisés par les agents techniques pour un montant de 1647 € HT. Le remplacement des radiateurs est également programmé. Afin de répondre aux normes exigées par la Fédération Française de Football, deux douches supplémentaires vont être installées dans chaque vestiaire portant ainsi le nombre à 6 par espace.



COMMUNICATION ÉVÈNEMENTS

Le contexte sanitaire dans lequel nous évoluons depuis maintenant 9 mois n'a pas permis de proposer le programme des événements qui jalonnent habituellement les saisons à Montreuil-sous-Pérouse. Nous avons néanmoins proposé un temps

d'échanges autour d'un petit déjeuner aux nouveaux habitants le samedi 26 septembre.

Nous espérons vivement que l'année 2021 retrouvera ces rendez-vous habituels (couleurs d'Automne, matinales des nouveaux

arrivants, une naissance-un arbre, événements proposés par les associations) et permettra d'ouvrir une nouvelle ère avec de nouveaux temps d'échange, partage et convivialité, ADN de notre village.

BIBLIOTHÈQUE

Renouvellement contrat PMB Services

Dans l'attente de la mise en place du réseau de lecture publique, le Conseil Municipal décide de poursuivre le contrat de PMB Services assurant l'assistance, l'hébergement et la maintenance du logiciel de la bibliothèque. La prestation annuelle s'élève à 744.10€ HT.

Intercommunalité

Patricia TEMPLON et Janik MALLIER sont désignées en tant que correspondantes directes pour représenter la commune de Montreuil-sous-Pérouse au réseau de lecture publique de l'intercommunalité. Patricia Templon est membre de la commission culture, patrimoine et tourisme de Vitré Communauté sous la présidence d'Alexandra LEMERCIER.

La bibliothèque se réinvente

Dans le contexte si particulier que nous vivons, la bibliothèque adapte son offre et propose désormais un service « DRIVE ». De la même façon, afin de maintenir le lien avec le jeune public de l'école, chaque semaine une histoire audio est transmise aux enseignantes, un rendez-vous désormais attendu. Vous l'avez sans doute aperçue, la « cabanalivres » est en place et vous ouvrira sa porte aux jours meilleurs. Une jolie création de Thierry, comme une signature qu'il nous laisse de ses quelques années passées aux services techniques.



Participation aux dépenses

de fonctionnement pour l'école privée de Montreuil-sous-Pérouse

Dans le cadre de la convention signée entre l'école et la Commune pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les

dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 230 € pour les élèves de maternelle et de 376 € pour les élèves en classe élémentaire, ce montant étant le coût moyen départemental pour un élève du secteur public. Le nombre d'élèves

domiciliés à Montreuil-sous-Pérouse et hors commune, scolarisés à l'école privée au 1er janvier 2020 étant de 20 en maternelle et de 69 en élémentaire, la participation de la Commune à l'école au titre de la convention s'élève à 50 544 €.

et pour les écoles privées St-Louis de Taillis et St-Joseph de Balazé

Jusqu'alors, le Conseil Municipal refusait de participer aux charges de fonctionnement des écoles privées du territoire scolarisant des enfants résidents de la commune et ce Conformément à la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 et la circulaire de la Préfecture du 03 décembre 2012 dans laquelle il était précisé que pour un élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située hors de sa commune de résidence, la participation des collectivités de résidence aux

charges de fonctionnement demeure facultative.

La loi modificative n°2019-791 à l'article L442-5-1 du code de l'éducation selon laquelle « La contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe élémentaire et préélémentaire d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait été également dûe si cet élève

avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil, contraint donc désormais à une participation aux charges de fonctionnement aux écoles privées du territoire accueillant des enfants résidant à Montreuil-Sous-Pérouse.

Ainsi la commune verse à l'école St Louis de Taillis 376€ pour l'élève en classe de CM1 et 1 230€ pour l'élève en classe de GS et à l'école St Joseph de Balazé 1 230€ pour un élève en classe de MS.

Dispositif Argent de Poche

Depuis plusieurs années la commune met en place pour l'été le dispositif Argent de Poche qui permet aux jeunes d'accomplir des missions au service de la commune moyennant une contrepartie financière de 15€ par demi-journée. Ces jeunes sont encadrés par les agents communaux. Ce dispositif a fait l'objet d'une réforme administrative notamment sur la fin de l'exonération du paiement des cotisations sociales sur les gratifications versées aux jeunes. Aussi, le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire le dispositif Argent de Poche pour l'année 2020. Le Maire rappelle également le contexte sanitaire actuel.

Convention OGEC école privée pour nettoyage de la cour

La commune a mis en place une convention avec l'école le Sacré-Cœur pour le nettoyage ponctuel de la cour. La prestation sera facturée

annuellement au coût horaire moyen des agents et un forfait matériel annuel de 100 € (camion, souffleur...) sera appliqué.

Projet de fonctionnement du RIPAME 2020-2023

Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) ouvert en 2017 réunit les communes de Champeaux, Landavran, Marpiré, Montreuil-sous-Pérouse, Taillis, Saint-Christophe-des-Bois et Val d'Izé. Il repose sur un projet de fonctionnement établi pour 3 ans et validé par la Caisse d'Allocations Familiales. Ce projet arrivant à échéance au 31 décembre 2019, un nouveau projet a été réécrit pour la période 2020-2023.

Il présente un diagnostic du territoire. Il précise les missions du RIPAME, détermine le fonctionnement de la structure et la répartition des temps d'activité. Il fixe le budget prévisionnel de la structure, qui s'établit pour l'année 2020 à 54 628 € avec un reste à charge pour les communes de 6 570 € et pour 2023 à 56 230 € avec un reste à charge de 11 246 € avec une participation de 10 % pour la commune de Montreuil-sous-Pérouse.

CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

En ces temps confinés, rien de mieux que d'imaginer des lieux où l'on pourra bientôt se promener en toute liberté...

Vous êtes nombreux à arpenter les sentiers et chemins piétonniers de Montreuil-sous-Pérouse, à profiter de notre verte vallée en explorant ses moindres recoins, attendant de plus vastes horizons... Nous mesurons tous l'importance accrue d'un environnement propre, agréable, fleuri... Alors profitons de ces temps imposés pour réfléchir à de nouveaux projets... Les jardins de la mairie se dessinent une nouvelle jeunesse et nous espérons pouvoir y voir fleurir l'an prochain les premières fleurs d'une roseraie fraîchement plantée.



On pourra alors reprendre les vers appris de Pierre De Ronsard :
« Mignonne, allons voir si la rose, qui ce matin avait éclosé... »



INTER COMMUNALITE

Participation transport urbain Montreuil-Vitré

La participation de la commune au service de transport urbain de Vitré Communauté Vit'o bus pour la ligne de bus régulière Montreuil-Vitré s'élève à 2762 € pour l'année 2019.



Le Relais



2020 a été, comme beaucoup, une année complexe et d'adaptation face à la crise sanitaire liée au COVID ! Toute l'activité de mise à disposition de personnel du RELAIS a été mise à rude épreuve. Cependant, nous avons réussi à garder le lien avec nos salariés et répondre au mieux aux attentes de nos clients pendant et après le confinement avec la mise en place de protocoles sanitaires pour la protection de tous.

Sur les 8 premiers mois de l'année, quelques 130 salarié(e)s ont travaillé auprès des collectivités, entreprises, associations et particuliers sur des postes d'agent d'entretien des espaces verts,

agent collectivité dans les écoles, cantines, manutentionnaire... Le SMICTOM, client fidèle depuis de nombreuses années nous a sollicité pour du personnel. A la sortie du confinement, 20 salariés ont renforcé les équipes dans les déchetteries du Pays de Vitré. Cette reprise progressive de l'emploi et d'activité a donné un nouveau souffle aux salariés et à l'association après cette période entre parenthèse.

Nous recherchons toujours de nouveaux secteurs d'activités pour offrir un panel de missions de travail plus large aux salarié(e)s dans leur parcours d'insertion. Riche de nos 30 années d'expérience de mise

à disposition de personnel, nous saurons cerner vos attentes et vos besoins face à un surcroît d'activité, un remplacement ou coup de main... Vous êtes chercheurs d'emploi sur le territoire du Pays de Vitré, contactez LE RELAIS.



Le pays fait son jardin

Le chantier d'insertion, a quant à lui, continué sa production de légumes bio pendant le confinement pour satisfaire nos 180 adhérents hebdomadaires heureux de pouvoir consommer, cuisiner en famille des produits bio, locaux et solidaires. Certains permanents administratifs de l'association ont prêté main forte à l'équipe réduite en place, en travaillant ensemble dans le respect des gestes barrières dictés par les mesures gouvernementales.

Vous souhaitez devenir consom'acteur, alors rejoignez-nous.

En 2020, le Pays Fait son Jardin a eu à cœur de développer les paniers solidaires auprès de familles en fragilité financière au prix de 3.25€ au lieu de 10.50€ grâce au co-financement des partenaires sociaux.

Le parc-mob

Ce service de location de scooters pour des publics en insertion compte 25 scooters essaimés chez 7 garagistes sur le territoire du Pays de Vitré.

Les 20 scooters en location pendant le confinement sont restés immobilisés chez les utilisateurs, c'est pourquoi l'Association a décidé de prendre en charge un mois de location (50€).

Le Parc-Mob n'a pas pu répondre à toutes les sollicitations de location pour se rendre sur le lieu de travail ou formation face à une demande toujours aussi forte.

Grâce au soutien des différents partenaires financeurs, nous avons fait l'acquisition de 3 nouveaux scooters pour répondre au besoin de mobilité sur notre territoire. Chaque année, le renouvellement de 8 scooters est nécessaire pour assurer la continuité du service.

Le biau jardin

C'est un espace de rencontre intergénérationnelle autour d'une activité de jardinage en plein cœur du parc de la maison de Retraite de Retiers pour partager, échanger... source de création lien social. Nous avons tous hâte de nous retrouver le plus tôt possible autour des fleurs et du potager que seuls les résidents de la maison de retraite ont pu continuer à faire vivre depuis la crise sanitaire.

Paillette et Pistache, les 2 chèvres naines sont impatientes de retrouver leurs visiteurs !!!

Coordonnées :

6 rue Louis Pasteur, 35240 RETIERS
02.99.43.60.66
28 rue Jean Moulin, 35500 VITRE
02.23.55.15.60
contact@lerelaispourlemploi.fr
www.lerelaispourlemploi.fr

Ouverture au public :

Lundi : 9h-12h | du mardi au vendredi : 9h-12h, 14h-17h (le mercredi sur l'antenne de Vitré)

SMICTOM **décryptage**



Le compostage entre voisins, c'est maintenant à Domloup et Noyal sur Vilaine



Vendredi 23 octobre, de nouveaux sites de compostage partagé ont été inaugurés à Domloup et Noyal sur Vilaine. L'occasion de revenir sur ce projet et de découvrir les bons gestes du compostage.

30% des déchets ménagers sont compostables ! Partant de ce constat, le SMICTOM accompagne les logements collectifs depuis plus d'un an dans l'installation de sites de «compostage partagé»

Le compostage c'est une pratique ouverte à tous !

Le compostage, c'est la décomposition naturelle des déchets organiques (de cuisine ou de jardin). Mélangés dans un composteur, ils se dégradent et se transforment en engrais en seulement quelques mois. Principalement réservé aux personnes possédant un jardin, le compostage s'invite désormais en pied d'immeuble pour permettre à tous de composter ses déchets organiques, et ainsi de réduire le volume d'ordures ménagères.

« Le compostage partagé, ce sont toutes les opérations de compostage de proximité (pied d'immeuble, quartier, village) dans lesquelles les habitants prennent en charge tout ou partie de l'installation et de la gestion de leur site. »

Au départ, l'installation de composteurs dans une résidence se fait sur la base du volontariat et à la demande de plusieurs habitants décidés à s'investir. Une fois la demande étudiée par le syndicat et le site choisi, les foyers sont accompagnés pendant un an à travers des animations de sensibilisation et une intervention sur place si besoin. Des référents sont également formés pour assurer au quotidien le bon déroulement du processus de compostage.

Vous souhaitez rejoindre le mouvement ?

Pour installer un site de compostage, contactez-nous par téléphone ou à l'adresse mail suivante :

contact@smictom-sudest35.fr

Pour aller plus loin : Retrouvez le guide du compostage sur le site de l'ADEME

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/85848_guide_compostage_partage_vf.pdf

LE SAVIEZ-VOUS ?

Novembre est arrivé et avec lui, le Mois de l'ESS 2020 ! Le Mois de l'Economie sociale et solidaire (ESS) c'est une vitrine des initiatives d'ESS dans toute la France, pendant 30 jours. Venez découvrir des manifestations de toute nature : portes ouvertes, visites d'entreprise, conférences, forums, ateliers, formations, rendez-vous festifs...

Des événements de tous secteurs d'activité seront mis à l'honneur : services à la personne, action sociale et solidarité, culture, sport, insertion, développement durable, services aux entreprises, entrepreneuriat...

Pour s'adapter aux conditions sanitaires, plusieurs centaines d'événements ont été transformés en format dématérialisé.

Retrouvez tous les événements locaux (projections de films, ateliers, débats ...) sur le site dédié :

<https://lemois-ess.org/fr/participer>

EN LIGNE

Associations : une subvention pour vous aider à réduire vos déchets !

Vous êtes membre d'une association ? Vous souhaitez engager des actions en faveur de la réduction de déchets (achat de gobelets réutilisables, organiser une animation par un spécialiste, louer de la vaisselle, etc..) ? Le SMICTOM peut vous accompagner à hauteur de 50% des frais, dans la limite de 300€. Attention, la date limite de dépôt du dossier est le 26 février 2021 inclus.

Vous souhaitez déposer un dossier ? Rendez-vous sur le site du SMICTOM, dans l'espace « associations ». www.smictom-sudest35.fr/demarches-en-un-clic/subvention-pour-les-associations/

EN BREF



« Il y a une vie après le tri »

Après collecte, les contenus des bornes et sacs jaunes sont triés manuellement par les agents du centre de tri à Vitré.

Chaque jour, ils sont mis en danger par des produits choquants, toxiques, piquants ou coupants trouvés dans la collecte sélective jaune. Les bornes et sacs jaunes sont réservés aux emballages et contenants recyclables.

Votre geste de tri protège la santé de nos agents !

Le rappel des consignes de tri :

Dans le sac jaune ou la borne, les déchets ménagers recyclables :

- les bouteilles et les flacons en plastique,

- les cartons et les briques alimentaires,
- les emballages métalliques : barquettes et flacons en métal et boîtes de conserve.

Tous les papiers se recyclent et vont à la borne à papiers.

Dans les conteneurs à verre, les emballages recyclables en verre :

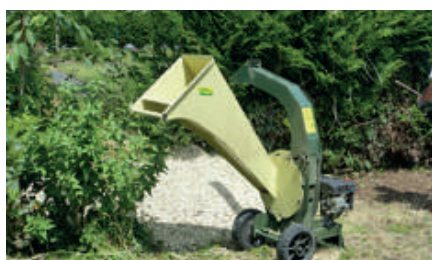
- Les bouteilles en verre,
- Les pots et les bocaux en verre.

Pensez à retirer les bouchons, les capsules et les couvercles !

Retrouvez toutes les informations de tri ainsi que le guide sur notre site internet ! <https://www.smictom-sudest35.fr/mesdechets/comment-les-trier/>

LA LOCATION D'UN BROYEUR A VÉGÉTAUX

Réduire ses déchets de jardin : c'est possible grâce au broyage !



Le principe est simple, il s'agit de déchiqueter les déchets verts pour les réduire. Cela permet d'obtenir du broyat, un produit sain qui peut être utilisé dans votre jardin en paillage ou en complément de vos déchets de cuisine dans le composteur.

Après avoir taillé vos haies et vos arbustes, le volume de branchages obtenu peut être très imposant. Le broyage est une solution écologique et économique pour les réutiliser directement chez vous et éviter les déplacements en déchèterie. Envie de vous y mettre ? Le SMICTOM vous accompagne ! Bénéficiez d'un bon de réduction de 50% sur la location d'un broyeur chez les loueurs conventionnés.

Pour en bénéficier : <https://www.smictom-sudest35.fr/demarches-en-un-clic/reserver-un-broyeur/>

ETAT CIVIL



Naissances

7 octobre 2019	Arwenn LUCAS-MARQUET
27 décembre 2019	Jeanne CARTRON
14 mai 2020	Louise MAUDIEU
3 juillet 2020	Maël BÂLÉ
13 juillet 2020	Jade HANY
21 septembre 2020	Arthur GASNIER
1 ^{er} octobre 2020	Valentin TROPÉE
9 octobre 2020	Arthur MÉNAGER
3 novembre 2020	Giulia LAGANNE

Mariage

22 août 2020	Olivier MESSÉ et Simona SANDRINI
--------------	----------------------------------

Décès

7 janvier 2020	Patrick LOIZEL
10 mars 2020	Pierre VIEL
9 juin 2020	André BRISSIER
8 juillet 2020	Denis BROSSAULT
31 juillet 2020	Sylvie GRANGER
2 août 2020	Virginia LE GOFF
27 août 2020	Daniel JOURDAN
30 septembre 2020	Maria VEILLARD
6 novembre 2020	Guy DAUPTAIN

ECOLE SACRÉ CŒUR



**Vendredi 11
septembre 2020,**

**les élèves de l'école Sacré
Cœur de la MS au CM2 se
sont rendus à Vitré pour
découvrir ou redécouvrir le
patrimoine de la ville.**

Au programme, visite du château, observation des façades caractéristiques, et visite de l'exposition des poupées du monde pour les plus jeunes. Trois guides conférencières nous ont accompagnées durant les ateliers en lien avec le patrimoine Vitréen.

Les plus grands ont pu aussi vivre une course d'orientation au jardin du Parc, elle n'avait pas pu avoir lieu du fait des restrictions liées à la COVID 19 lors de l'année scolaire précédente.

La journée s'est déroulée sous le soleil et le pique-nique au Pré des Lavandières n'a fait qu'ajouter du plaisir à cette journée.

Une visite qui a pu se faire grâce au concours des parents d'élèves, qui ont accompagné les enfants directement à Vitré. L'économie du car nous a permis d'organiser cette journée à moindre coût pour les familles.

Une journée très réussie et appréciée par les élèves.



Pour pallier la morosité ambiante, l'équipe de l'école Sacré Cœur tente de trouver des astuces pour maintenir des moments de sortie aussi bien culturels que pédagogiques.

C'est l'automne

**et avec lui de jolies
couleurs apparaissent !**



Vendredi 6 novembre, sous le soleil matinal, les élèves de la PS au CP, ont chaussé leurs bottes pour explorer les abords de l'école afin d'y ramasser quelques trésors : feuilles colorées, glands, bogues...

Cette collecte donnera lieu à un travail en classe, de langage mais aussi en arts visuels afin d'exploiter le fruit de leur récolte.



TRIBUNES DES ASSOCIATIONS

Sous la seule responsabilité des associations.

Le contexte que nous vivons depuis plus de 6 mois a forcément eu un impact sur la vie des Associations, certaines ont mis leurs activités entre parenthèses en attendant des jours meilleurs.

Dans cette tribune, un bel hommage est rendu à des hommes et femmes qui font preuve d'un engagement associatif remarquable, ils sont les maillons de notre tissu associatif communal.

The valley dancers

DANSE

Portrait de Gaston Morel, Président de l'association

Après avoir encadré pendant 13 ans des cours de danse de salon, j'ai choisi la country en 2007 parce que cette musique était très en vogue et qu'elle n'existait pas dans la région donc j'ai créé l'association The Valley Dancers en 2011.

Depuis quelques années, nous proposons aussi des danses en ligne sur les musiques actuelles modernes. La country ainsi que la danse en ligne sont accessibles à tout le monde, ces danses font acquérir de la souplesse, de l'équilibre et font travailler la mémoire.

Les cours d'une durée de 1h30 (3/4h de country et 3/4h de line dance) sont hebdomadaires sur 4 créneaux horaires les mardis et mercredis soirs. Depuis quelques années, 3 animatrices : Sylvie, Marie Jo et Céline m'ont rejoint pour me seconder.



Dans la commune, notre association participe à des événements tels que Couleurs d'Automne ou le Téléthon. Nous participons aussi à diverses animations (kermesses, fêtes de la musique, comités de jumelage, vide-grenier) et intervenons dans les maisons de retraite et foyers. Nous organisons trois bals par an : un pour l'association, un pour une

association en faveur du handicap, et un pour le téléthon.

Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2021 et surtout une parfaite santé à tous. Que cette nouvelle année associative soit pleine de joie, de rencontres, d'échanges et qu'elle soit toujours aussi agréable durant les cours comme les années précédentes.



Présage

Actuellement, le groupe Présage ne répète plus à la salle de la Pérouse, néanmoins, nous travaillons individuellement à domicile. Nous préparons pour des temps meilleurs un concert en trois parties : une séquence de chansons françaises des années 50/60, une autre séquence de quelques succès pop rock anglais et enfin notre spécificité : la chanson française plus récente. Le tout représente une trentaine de titres et permettra des prestations de 1h30 à 2h. Nous avons récemment recruté un guitariste pour compléter



notre petite formation qui compte désormais 4 chanteurs/musiciens : claviers, guitares acoustique et

électrique, basse et batterie. Nous espérons pouvoir nous produire dès le printemps prochain ...

Club de l'amitié



Meilleure Année 2021, 2020 s'en va sans nostalgie.

Nous espérons, pour chacun, une année 2021 riche de sorties, de rencontres, de divertissements, de convivialité et tout ce qui nous a tant manqué.

Nous souhaitons à chacun une bonne santé, le bonheur et la vitalité pour démarrer une belle année.

En plus des activités habituelles, nous espérons pouvoir proposer ce qui était prévu en 2020: bowling, art floral, sortie Ouest-France, Journée Prévention Routière,...

Nous allons programmer des «Cafés Numériques», avec le soutien de la fédération départementale, dès que cela sera possible. Le but est

de permettre de découvrir ou mieux utiliser les ordinateurs, téléphones, tablettes ou appareils photos. Ces formations ont pour but de mieux appréhender la navigation sur internet, l'utilisation de la messagerie électronique, l'exploration de

fichiers, documents ou images, le chargement de journaux ou livres, le transfert de documents ou photos, de faire des conversations vidéos avec des interlocuteurs plus ou moins lointains. Différents niveaux sont prévus pour les débutants et les personnes un peu plus expérimentées. L'objectif est de permettre l'accès numérique à ceux qui le souhaitent. Ces «Cafés Numériques» se dérouleront sur des matinées ou après-midi 2 fois par mois.

En fonction des manifestations habituelles organisées par les associations de Montreuil-sous-Pérouse, nous apportons notre concours au Bœuf à la Broche, à Couleurs d'Automne, au Téléthon et au Marché de Noël.



Coup de Pouce

JEUNESSE

Coup de Pouce a renouvelé son bureau avec une équipe 100 % féminine. Claire Pottier et Laly Chadelaud co-président la junior association, Pauline Blot quant à elle, est en charge de la trésorerie.

L'association compte une trentaine d'adhérents. Elle a pour objectif de rendre service à la population par la réalisation de services pour

des anniversaires, mariages ou événements familiaux mais aussi du baby-sitting ou du jardinage.

Les jeunes sont actifs dans la vie de la commune avec une présence pour chaque fête communale comme Couleurs d'Automne ou le Téléthon. Ils réalisent aussi des prestations pour Vitré communauté.



OML section foot

La section Football de L'OML souhaite mettre à l'honneur Yves FRANGER qui a signé cette saison sa cinquantième licence !



Yves débute dans un premier temps le foot à Val d'Izé. En 1970, il rejoint le club de football de L'Olympic Montreuillois-Landavranais lors de sa création. Joueur en équipe cadet une année, puis plus de 15 ans en équipe

première, il fait aujourd'hui le bonheur depuis 22 ans de l'équipe vétérans. Il a prolongé en août son contrat d'un an chez les jaunes et noirs, soit sa cinquantième licence !

Nous souhaitons remercier

Yves pour son engagement et sa participation à la vie associative du club au cours de toutes ces années :

- Bénévole depuis 1971 sans interruption auprès des équipes de jeunes, séniors et vétérans

- Président entre les années 2001 et 2011

- Responsable de l'équipe première entre 1990 et 2000.

Yves continue de donner de son temps en encadrant et en jouant en équipe vétérans. Il reste aujourd'hui fortement impliqué et présent dans l'évolution du club. Nous espérons qu'il continuera à jouer au foot et à nous accompagner au quotidien le plus longtemps possible pour le bonheur de tous.



OML section badminton

SPORTS

Après une année blanche, c'est avec plaisir que mi-septembre nous avons pu reprendre le chemin de la salle de sport et découvrir cette nouvelle salle. Nous avons donc démarré cette quatorzième saison avec une équipe très motivée et qui s'est bien étoffée. Nous avons retrouvé une base «d'anciens» et beaucoup de nouveaux, curieux de découvrir ce sport.

Que vous soyez confirmés ou débutants, vous êtes toujours les bienvenus, venez en tout cas essayer ce sport accessible à tous. Le but de cette section est toujours de prendre du plaisir en s'amusant et en pratiquant un sport.

Les adultes et les enfants s'entraînent ensemble à partir de 19h30 tous les jeudis (même pendant les vacances scolaires). L'objectif est l'échange avec nos jeunes par le biais de doubles et de petits jeux afin de les faire progresser. Une semaine sur deux, nous sommes accompagnés par un entraîneur de Vitré Communauté.

Cette année encore, il n'y a pas de compétition mais seulement des entraînements, 2 tournois et notre championnat interne toujours aussi disputé. Il y a également la possibilité de participer à des tournois en simple ou en double organisés dans

les clubs des alentours par le biais de l'agence départementale.

A noter qu'il est tout à fait possible de rejoindre la section Badminton en cours d'année.

Pour tout renseignement, merci de contacter Séverine Le Bihan au 06.03.53.96.45. Vous pouvez aussi consulter le site internet dédié à la section Badminton de l'OML : <http://omlbadminton.over-blog.fr>

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une très Bonne Année 2021.

Séverine Le Bihan,
Présidente de la section Badminton



Tennis club de Haute Vilaine et Cantache

Le club totalise 51 adhérents jeunes et adultes, les cours ont repris le 14 Septembre à Val d'Izé pour les adultes et dans la nouvelle salle des sports de Montreuil-sous-Pérouse pour les jeunes le lundi soir.

Le tournoi interne a commencé le 19 octobre et a été interrompu compte-tenu du contexte sanitaire. Il reprendra dès que cela sera possible.

Le club remercie la municipalité pour les travaux effectués dans la

salle de tennis, salle très lumineuse et agréable pour le jeu.

Dans l'attente de la reprise, protégez-vous et soyez prudents.



Vélo Loisirs Montreuil

Ce sont deux personnes, bien connues sur Montreuil-sous-Pérouse, qui sont à l'origine de la constitution de cette association : Pierre-Yves Charil et Gaston Morel. Déjà, comme d'autres personnes sur la commune, ils étaient passionnés de VTT et l'idée leur est venue de créer une association afin de pratiquer ce sport en groupe. Le dépôt d'une information dans toutes les boîtes aux lettres de Montreuil-sous-Pérouse leur a permis de réunir rapidement une vingtaine d'adeptes. Une première réunion a eu lieu en janvier 2001, et ainsi l'association du



VLM « Vélo Loisirs Montreuil » a vu le jour en avril de la même année. Elle réunit régulièrement tous les ans de 20 à 25 personnes.

En son début, le bureau était le suivant :

Président : Pierre-Yves Charil

Vice-Président : Rémy Chenevière

Secrétaire : Jean-Luc Dufeu

Trésorier : Gaston Morel

Membres : Jean-Pierre Subiry, Jean-Pierre Bourserie, Jean-Yves- Becher, Daniel Moreau, Claudine Cornée.

Depuis, tous les ans, l'association, toujours sous la présidence de Pierre-Yves, organise une randonnée VTT « La Pérouse » sur des parcours autour de Montreuil-sous-Pérouse qui s'y prêtent particulièrement bien. Cette rando a rassemblé jusqu'à 370 vététistes.

Chaque année, de 2003 à 2007, le VLM a aussi organisé un vétathlon sur la commune qui réunissait près de 70 équipes. Les contraintes administratives liées à cette manifestation ont persuadé les membres de l'association à ne pas poursuivre.

L'association participe aussi régulièrement au Téléthon, et depuis quelques années en organisant une randonnée VTT.

Aujourd'hui, le bureau est le suivant :

Président : Pierre-Yves Charil

Vice-président : Rémy Chenevière

Secrétaire : Alain Nivault

Trésorière : Véronique Jeuland

Membres : Jean-Pierre Subiry, Jean-Pierre Bourserie, Dominique Legrand et Yves Grégoire.

Si les conditions sanitaires nous le permettent, les dates à retenir pour 2021 sont :

- Le 22 janvier : AG
- Le 28 février : reprise des sorties en groupe
- Les 26 et 27 juin : rando VTT «La Pérouse» (date à confirmer)



Gymnastique volontaire

La reprise de la gym aura été de courte durée, mais nous espérons reprendre en janvier. Nous profitons de cet article pour remercier notre coach Marie France qui nous prépare des cours toujours très variés et très toniques dans une ambiance amicale depuis de nombreuses années. Ce sera avec grand plaisir que nous la retrouverons dès que la situation sanitaire le permettra. En attendant, prenez bien soin de vous et de vos proches afin de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

SPORTS



Tutti Crescendo

Ecole de Musique Martenot
Tutti Crescendo

ENFANCE

L'association Tutti Crescendo a créé depuis 2020 la «Compagnie Tutti Crescendo» et propose deux spectacles jeunes publics qui seront joués en écoles, centres de loisirs, festivals, etc....

La Forêt de Pomdepin ? conte musical pour enfants.

Pomdepin est un lutin qui vit en paix dans la forêt avec tous les animaux et les végétaux. Il va faire une rencontre

surprenante qui va l'entraîner dans une quête au cœur de la forêt.

La solidarité et la joie sont au rendez-vous dans ce spectacle sur fond de message écologique.



Le P'tit Bal des Quenias

Un bal Trad pour toute la famille où les petits et les grands se retrouvent autour de la danse..... Mais pas besoin de savoir danser, tout est expliqué sur place ! Les enfants invitent leurs parents, les parents invitent leurs enfants, et la bonne humeur s'installe. En ronde, en couple, ou en quadrille, la danse est un jeu.... d'enfants !

Dans le même temps, les activités de l'école de musique se poursuivent :

- Eveil musical
- Ateliers parents-enfants
- Cours de piano
- Cours de violoncelle

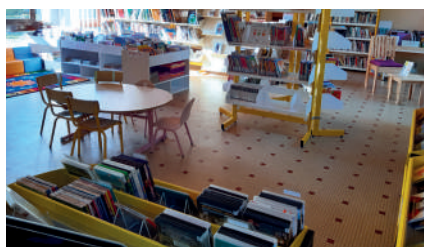
Festival Am Stram Gram

Pour la première édition du réseau, Montreuil-sous-Pérouse était présente pour un festival exclusif tout-petits « Am Stram Gram ».

La littérature jeunesse était mobilisée pour les lecteurs de 0 à 3 ans sur le thème de « La mobilité ». Une lecture théâtralisée en collaboration avec l'éducatrice jeune enfant du RIPAME, Vanessa, a été proposée à 11 enfants et 7 adultes.



Les nouveautés en 2020



La bibliothèque a été réaménagée afin de mettre en place les nouveaux présentoirs de CD et de DVD. En effet, dorénavant et grâce au réseau Arléane, la MDIV nous prête des CD et des DVD renouvelés tous les 6 mois.

Mois du Multimédia



En 2020, une version « light » du Mois du Multimédia était proposée avec le tournoi de jeu vidéo. Chaque commune a organisé une qualification de « Just Dance » afin de proposer un candidat représentant la commune lors d'une finale en présence de la championne du monde : Dina. Mathéo est notre challenger.

Bénévoles

Bénévole à la bibliothèque, c'est être accueillant, garder le sourire, être disponible, savoir s'adapter, savoir remplacer parfois au pied levé.

Bénévole à la bibliothèque, c'est accompagner le travail de la bibliothécaire, être au service de toute la population, proposer ses

compétences pour promouvoir la lecture publique.

Un bénévole à la bibliothèque est un acteur indispensable au bon fonctionnement.

Je remercie ici les 15 bénévoles qui me secondent depuis trois ans, me supportent et m'accompagnent

dans tous les projets.

Pour rappel, les coordonnées de la bibliothèque :

Tel : 02.99.75.17.08

Mel : biblio.montreuilperouse@orange.fr

Site : <https://montreuilperouse.bibli.fr>

SOUVENIR

UNC - Soldats de France

Deux dates ont jalonné cette année 2020 :

• L'Assemblée Générale du 25 janvier

Après la lecture des rapports moraux et financiers, le Président remercie les personnes présentes, la Municipalité pour la subvention accordée, ainsi que la Directrice de l'école et les élèves, et toutes les personnes présentes, enfants et adultes, lors de la journée du Souvenir le 11 novembre. Le président sortant

Charles BESNARD, ayant décidé de ne pas renouveler son mandat, le Conseil d'Administration a élu le nouveau bureau :

Président : François DOURDAIN,

Trésorier : Francis LEDUBY,

Secrétaire : Joseph HASLE,

Monsieur Charles BESNARD a été nommé président d'HONNEUR.

L'après-midi s'est terminée par le partage de la galette des rois.



• La Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 2020

La cérémonie s'est déroulée en comité restreint (10 personnes maximum). A 11 heures, le défilé, drapeaux en tête, s'est dirigé vers le Monument aux Morts. La magnifique Colombe de la Paix réalisée par les enfants de l'école et la gerbe de fleurs de l'UNC SOLDATS de FRANCE ont été déposées devant le Monument aux Morts. Après l'Honneur aux Morts et la minute de silence ce fut le temps des lectures : le poème choisi par les enfants de l'école, l'allocution de l'UNC SOLDATS de FRANCE

par le président, puis le message de la ministre chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants par monsieur le Maire.

L'UNC SOLDATS de FRANCE a remercié la Municipalité, la Directrice de l'école et les élèves qui ont participé à leur manière à cette célébration du Souvenir. La cérémonie s'est terminée par le salut des drapeaux.

Suite à cette cérémonie, des fleurs ont été déposées sur la sépulture de Pierre VIEL, membre de la section.

La prochaine Assemblée Générale est prévue le 30 janvier 2021.



Par cette colombe, inspirée de la colombe de la paix de Picasso, les élèves de la classe de CM ont voulu marquer de leur empreinte ce temps de commémoration particulier.

CHARLES BESNARD,



49 ans de bénévolat à l'UNC Soldats de France 1971-2020

En 1971, les Anciens Combattants de l'Afrique Française du Nord (AFN) forment une section et rejoignent les Anciens de 14-18 et 39-45. L'abbé Gabriel DINE devient président, Charles BESNARD vice-président pendant 21 ans. En 1992, Charles a été élu président et reconduit dans cette fonction jusqu'en 2020. Après 49 ans de service, il a pris la décision de passer la main. Au cours de ses mandats, Charles a créé la section des Soldats de France qui a pour mission de perpétuer le souvenir des actions de nos aînés qui ont lutté pour la défense des valeurs de la France. Les Soldats de France sont les héritiers du monde combattant. Charles a toujours été volontaire pour les journées de bénévolat à la maison de retraite de l'UNC au Plessis Bardoul à Pléchâtel. Charles a représenté l'association à tous les congrès départementaux, carrefours d'arrondissement et journées de Commémorations communales et régionales. Nous savons que tu nous accompagneras avec ta bonne humeur à toutes nos manifestations patriotiques.

Merci Charles !

Un poème pour la paix

Si tu crois qu'un sourire est plus qu'une arme,

Si tu crois à la puissance d'une main offerte,

Si tu crois que ce qui rassemble les hommes est plus important que ce qui les divise, ...

Si tu crois qu'être différents est une richesse et non pas un danger,

Si tu sais regarder l'autre avec un brin d'amour,

Si tu sais préférer l'espérance au soupçon...

Si tu estimes que c'est à toi de faire le premier pas plutôt qu'à l'autre,

Si le regard d'un enfant parvient encore à désarmer ton cœur,

Si tu peux te réjouir de la joie de ton voisin,

Si l'injustice qui frappe les autres te révolte autant que celle que tu subis,

Si pour toi l'étranger est un frère qui t'est proposé,

Si tu sais accepter qu'un autre te rende service,

Si tu partages ton pain et que tu saches y joindre un morceau de ton cœur,

Si tu crois qu'un pardon va plus loin qu'une vengeance...

Si tu sais chanter le bonheur des autres et danser leur allégresse,

Si tu peux écouter le malheureux qui te fait perdre ton temps et lui garder le sourire,

Si tu sais accepter la critique et en faire ton profit sans la renvoyer et te défendre, Si tu sais accueillir et adopter un avis différent du tien...

Si tu refuses de battre ta coulpe sur la poitrine des autres,

Si pour toi l'autre est d'abord un frère, Si la colère est pour toi une faiblesse, non une preuve de force,

Si tu préfères être lésé que de faire tort à quelqu'un,

Si tu refuses qu'après toi ce soit le déluge, Si tu te ranges du côté du pauvre et de l'opprimé sans te prendre pour un héros,

Si tu crois que l'amour est la seule force de persuasion,

Si tu crois que la paix est possible ; alors la paix viendra !

Sonia Cheniti



ENFANCE

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis, pendant les petites vacances, au mois de juillet et la dernière semaine d'août.

Le fil rouge de cet été : « Il était une fois » avec, au programme : des spectacles, des jeux, des défis, des activités manuelles et artistiques et surtout du rire et de la bonne humeur !

Le fil rouge de l'année 2020-2021 : « Quand je serai grand, je serai... ».

Semaine du 6 au 10 juillet
Il était une fois la Magie !

Spectacle
de magie

Remise de
diplôme de
nos apprentis
magiciens

Les plus
grands tireurs
de l'ouest

Défi
kapla

Rallye
photo

Animation
bingo





Chasse au trésor pour aider Barbe grise à retrouver Coco



Les défis du Capitaine Cœur de Pirate



Le temps d'un spectacle nous avons fait un tour du monde des contes à travers une lanterne magique, un éventail à histoires, un kamishibai, un théâtre d'ombre.



Scéance yoga des astronautes



La danse des astronautes



La panoplie du parfait astronaute



Pour tous renseignements, contactez Rozenn au : 02 99 74 30 02

Le mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Ou par mail : laruche35csf@neuf.fr



Comité des Fêtes

Cette année 2020 sera, comme pour toutes les autres associations, une année blanche en animations pour le Comité des Fêtes : bœuf à la broche en Juillet, participation à Couleurs d'Automne en octobre et contribution au Téléthon en décembre.

Nous connaissons également cette année un contexte particulier puisque 2 membres très impliqués ont souhaité passer la main : François Dourdain après pas moins de 45 ans de bons et loyaux services et Jean-Yves Bécher après plus de 20 ans de bénévolat également.

A notre dernière Assemblée Générale du 2 février 2020, le comité accueille et se félicite de voir l'arrivée de 3 nouveaux membres : Anthony Burban, Kristell Liger et Marie-Jeanne Nivault, lui donnant un petit rajeunissement, ce qui prouve que la motivation est toujours présente pour l'animation de la commune.

L'animation passe par les idées et il faut savoir reconnaître à François que sa suggestion d'un Bœuf à la Broche (après l'avoir vu dans une

autre commune), réalisé la 1^{ère} fois en été 1993, était plutôt une très bonne idée. A l'époque, nous pensions renouveler cette manifestation tout au plus 6 ou 7 fois et, en fait cette année le samedi 4 juillet aurait été la 28^{ème} édition, et rien ne dit que c'est bientôt la fin !

Avant de clôturer l'Assemblée Générale, François a reçu les honneurs de l'association ainsi qu'un petit présent en guise de remerciements pour sa si grande implication. Nous lui souhaitons une « bonne retraite en tant que bénévole » grandement méritée. Mais, nous savons qu'il sera encore le bienvenu pour nous donner quelques conseils lors de la préparation de cette grande fête,



tout comme Jean-Yves le sera pour épauler André Cheul à la responsabilité de la buvette.

Nouvelle composition des Membres du Comité des Fêtes depuis Février 2020 :

Président Dominique Bellier - Vice-Présidente Patricia Pairel - Trésorière Annick Lion - Trésorière Adjointe Michelle Dauphin - Secrétaire Françoise Messé- Secrétaire Adjoint Anthony Burban.

Membres : Isabelle Blot - Pierre-Yves Charil - André Cheul - Rémy Dourdain - Stéphane Dourdain - Marie-Annick Franger - Kristell Liger - Marie-Jeanne Nivault - Pierre Testard.

LES BONNES CAUSES



« 2020 » année particulière pour le téléthon de Montreuil. Compte tenu des exigences sanitaires aucune animation n'a pu être proposée. Nous n'avons pas vu ce beau dynamisme qui chaque année

12^{ème} édition Téléthon

animait notre salle municipale le premier week-end de décembre.

Seul un point de collecte de dons était mis en place. Vous avez été nombreux à vous déplacer pour venir y déposer votre don.

Un grand MERCI à tous au nom des malades et de leurs proches.

l'équipe Téléthon vous souhaite une Bonne Année 2021. Prenez soin de vous ... et de vos proches.

« Une Pile un Don »

L'opération « collecte de piles usagées » se terminera le 15 janvier 2021.

Vous pouvez continuer à déposer vos piles dans des boîtes identifiées, soit à l'accueil de la Mairie soit à la Borne d'apport volontaire située sur le parking de l'Espace Albert Sauvée.



Associations et activités présentes sur la commune

Education, Enfance, Jeunesse

- **LA RUCHE - Accueil de loisirs**
Président : David ROZÉ
06.15.21.67.32
Directrice : Rozenn GÉRARD
02.99.74.30.02
laruche35csf@neuf.fr
- **A.P.E.L. - Association des Parents d'Elèves**
Présidente : Magalie MONNERIE
02.99.74.41.20 - 06.21.38.39.52
monnerie.mag@gmail.com
apel.sacrecoeur35@gmail.com
- **O.G.E.C. - Organisme de Gestion de l'Ecole**
Président : Mathieu GUIET
06.12.44.60.12
mathieuguiet@free.fr
- **COUP DE POUCE - Junior Association - Baby-sitting, aide aux devoirs, bricolage, jardinage, dog-sitter et service pour vos réceptions**
Présidence : Laly CHADELAUD
07.88.00.58.16
coupdepouce.montreuil@gmail.com

Culture/Loisirs

- **ANIMATION BIBLIOTHEQUE**
Présidente : Danielle BRÉVAULT
02.99.75.14.86
adbrevault@yahoo.fr
- **LE LABO - Associations d'artistes peintres**
Président : Marc DURAND
duramar72@yahoo.fr
- **MONTREUIL SUR LES PLANCHES - Théâtre**
Présidente : Marie DESRUES
06.10.82.19.60
theatremsp@gmail.com
- **THE VALLEY DANCERS - Danse country**
Président : Gaston MOREL
02.99.75.21.98 - 06.11.41.76.41
countrygym@sfr.fr
- **COMITE DES FETES**
Président : Dominique BELLIER
02.99.75.13.06
comitedesfetes.
montreuilsousperouse@orange.fr
- **CLUB DE L'AMITIE**
Présidente : Paulette MOREL
02.99.75.21.98
mspamitie@gmail.com
gaston.paulette.morel@gmail.com
<https://www.vitre-ouest.gemouv35.fr/index.php/club-2/>
- **JO BUTAGAZ ET LES BRULEURS - Animation**
Président : Didier MASSON
06.83.02.49.69
didiermasson26@gmail.com
- **KER MSP - Animation**
Présidente : Christelle LEONARD
09.54.05.64.15
christelle.leonard@hotmail.fr
- **R.E.R.- Robiquetois Enjoués et Résolus -Association de quartier**
Président : Pierre TESTARD
06.47.33.11.59
- **COUDS DÉ FILS - Couture**
Présidente : Emilie COLLERAIS
06.23.62.59.72
coudsdefils2019@gmail.com
- **COURS DE MUSIQUE - Guitare/ Synthé**
Professeur : Christian GOUGEON
06.18.56.25.17
- **TUTTI CRESCENDO - Ecole de musique Martenot**
Professeur : Christelle BONNEELS
07.68.81.48.28
tutticrescendo@yahoo.com
- **PRESAGE - groupe de musique**
Président : François-Xavier GAUMONT
07.67.25.02.36
fx.gaumont@free.fr
- **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**
Présidente : Michelle DAUPHIN
02.99.74.04.58
dauphinjeanpierre@wanadoo.fr

- **OLYMPIC MONTREUIL LANDAVRAN**
Président : Théo TOUCHEFEU
06.30.82.36.93
theonath@orange.fr
- **OML - SECTION BADMINTON**
Présidente : Séverine LE BIHAN
06.03.53.96.45
sevlebian35@gmail.com
- **OML - SECTION FOOT**
Présidents : Clément JEHANNIN
06.86.23.56.12
et Gérard GRIMOUX
06.09.15.61.30
jehanninclement@gmail.com
gerard@les-maisons-vitreennes.com
- **OML - SECTION TENNIS DE TABLE**
Président : Vincent BASLE
06.61.00.29.97
vincent.basle@outlook.com
- **OML - SECTION VOLLEY**
Présidente : Aurélie PAQUET
02.99.49.87.24/06.21.92.63.94
aureliepak@hotmail.fr
- **TENNIS HAUTE VILAINE**
Responsable : Olivier PAIREL
02.99.74.13.72/06.84.55.43.16
olivier.pairel@wanadoo.fr
Isabelle GARRAULT (professeur)
06 17 57 06 21
- **VELO LOISIRS**
Président : Pierre-Yves CHARIL
02.99.74.46.09
pierre-yves.charil@orange.fr

Autres

- **UNC - SOLDAT DE France**
Président : François DOURDAIN
09.53.39.23.22
unc.montreuilperouse@free.fr
- **Téléthon - organisation locale**
Responsable : Gérard DURAND
06.01.77.07.34
lgdu35@orange.fr



Montreuil, son passé, ses histoires

Le retentissement des cloches

De 1804 à 1816, le clocher n'était équipé que d'une petite cloche de château pour appeler aux offices, mais celle-ci avait une portée plus que limitée.

En 1816, cette cloche fut descendue du clocher et transportée à Balazé avec du cuivre et du bronze, probablement collectés sur la commune pour fondre une nouvelle cloche de 340 kg. Le 8 octobre, la nouvelle cloche fut bénie par Mr le Curé de Notre Dame de Vitré et baptisée « Pauline Suzanne ».

Cette cloche, dite la N° 2, a la tonalité musicale du « LA ». Elle porte les inscriptions suivantes :

Prénoms : PAULINE SUZANNE par Dame Pauline Marie de Gennes par Rennes.

J'ai été béni par Messire René Berteau de la Guéretterie, vicaire général à Rennes, Jean-Baptiste Taburet et Mr François Thébault, Recteur à Montreuil de 1814 à 1820, né en 1763 et décédé en 1822.

Anno Domini : 1816 (traduction du Latin : en l'année de notre seigneur 1816).

Signature : les Frères Grente de Hambye - Mont faite (d'après

Internet, Il a existé une famille de fondeurs de cloches à Hambye dans la Manche portant ce nom à 15 Km de Villedieu les Poêles, probablement les derniers fondeurs de campagne jusque vers 1860)

En Août 1829, l'Abbé Legravérend, voulant perpétuer son passage à Montreuil, offrit une 2^{ème} cloche à l'Eglise (un peu plus petite que la précédente, elle pesait 226 kg). Elle fut bénie par le Recteur de Balazé et nommée « Françoise, Pauline ».

Les 2 cloches sonnèrent jusqu'en 1827. En sonnant à la volée, elles ébranlaient petit à petit le clocher, qui était à l'époque, au centre de l'Eglise. Conseil pris auprès d'un architecte, la recommandation était de déplacer le clocher au bas de l'Eglise, ces travaux au coût estimé à 3 000 francs n'étaient pas envisageables, il fut donc décidé de n'utiliser qu'une cloche, la plus petite.

Le 29 novembre 1833, la petite cloche tomba au milieu de l'Eglise et blessa 14 personnes dont certaines grièvement. Dès janvier 1834, les 2 cloches furent installées dans un beffroi provisoire dans la cour du presbytère. L'ancien clocher fut totalement démoli et remplacé par une voûte pour fermer la toiture. Le clocher que nous connaissons actuellement fut bâti pour un montant de 4500 frs.

La 1^{ère} pierre du nouveau clocher fut bénie le 9 juillet 1835 et la construction se termina en Janvier 1836. Un bouquet de lauriers ornés de rubans blancs fut apposé sur le sommet du clocher, selon la tradition, à la fin d'un chantier. Il fut demandé par les autorités administratives, financeurs des travaux, le retrait du

bouquet blanc (couleur des Chouans et des Légitimistes, opposants du pouvoir de l'époque) et le remplacement par une composition aux couleurs de la nation.

En 1927, une des cloches, présentant une importante fêlure, n'émettait plus le moindre son. Elle fut ressoudée pour 500 francs à l'atelier de Mr Ronat à Vitré. En même temps, le recteur commanda une troisième cloche, plus petite et devant s'accorder avec les deux autres. Le résultat n'était pas très heureux, cela sonnait mal. Toutefois la bénédiction donna lieu à une belle fête le mercredi de Pâques 1927. Des milliers de roses en papier furent fabriquées par les habitantes, chœur, autels, chaire, tribune, confessionnaux et murs en étaient ornés. A l'extérieur, depuis le Tertre jusqu'à l'entrée de l'Eglise, huit arcs furent mis en place et ornés de roses.

La cloche eut pour Parrain Mr Louis Louvel, Président du Conseil paroissial et pour Marraine Mme Amandine Rossignol, née Monnier.

En février 1932, Mr Guineau de Paramé électrifica les 2 plus grosses cloches. La petite resta manœuvrée manuellement.

En 1957, l'Abbé Jeuland décida de remplacer les deux dernières cloches installées afin de les accorder avec celle de 1816. Désormais, les cloches font entendre les notes « SOL », « LA » et « SI ».

Inscriptions sur la Cloche N°1 (Grosse, la plus basse):

Prénoms : VICTOIRE, LUCIE, ANNA, MARIA

Parrains & Marraines : Mr Ange Franger, Mme Victoire Esnault, Mr Henri Blin, Mme Joseph



Côté technique, chaque cloche a 2 fonctions : le tintement, provoqué par un marteau et la volée, par le balancement des cloches. Ainsi, pour l'angélus (7 h 12 h-19h), la cloche n° 1 tinte, puis la seconde et enfin la cloche n° 1 part à la volée 3 minutes. Pour les autres cérémonies de baptême ou mariage, les cloches fonctionnent à la volée. Pour les glas, l'automatisme pilote un tintement particulier.

Pour en savoir plus sur les sonneries de cloches, visitez le site : <http://tchorski.morkitu.org/1/sonneries.html>

Récit de Pierre Messé, d'après « Montreuil sous Pérouse, son histoire » de l'Abbé Raymond Chabirand, des relevés effectués sur les cloches et des témoignages des Montreuillais (Henri Blin, Jh Haslé, Ch. Besnard, François Dourdain, Maurice Boury, Marcel Messé...).



Moreau, Mr Joseph Bougère, Mme Jean Gauthier, Mr Paul Esnault, Mme Louis Veillard, et tous ceux qui ont offert Bronze, Cuivre et Etain.

Cloche N° 3 (petite cloche en haut à droite, vue de l'échelle)

Date : Juin 1957

Prénoms : MARIE, SAINTE, LOUISE, ANNE

Bénie par Sa Sainteté PIE XII, Son Éminence Le Cardinal Roques, Son Excellence Mgr Riopel, évêque auxiliaire, Mgr Martin Prêlat de Sainte et l'Abbé Magloire Jeuland.

Parrains & Marraines : Mr Magloire Travers Maire, Mr Pierre David, Mr Joseph Haslé, Mr Francis Saudrais, Mr Francis Hervagault, Mme Charles Besnard, Mme François Diné, Mme Denos Leboucher

À tous ceux qui ont offert Cuivre, Bronze et Etain

Au printemps, les cloches furent livrées brutes de fonderie, quelques jeunes filles de Montreuil-sous-Pérouse, Anna David, Jeanine Macé, Marie-Thérèse Veillard furent sollicitées pour lustrer les cloches. Bien qu'il y ait eu un différend sur le produit à utiliser (entre l'Abbé Jeuland qui recommandait l'utilisation du « Mir Vaisselle » et Sœur Marguerite et Sœur Dominique qui exigeaient l'usage du « Mirror »), les cloches finirent par briller de tous leurs éclats.

Le 2 Juin 1957, une grande fête est organisée pour la bénédiction des deux nouvelles cloches en présence

du Cardinal Roques accompagné de Mgr Riopel son évêque auxiliaire, certains se souviennent de leur véhicule : une Renault Versailles aux rideaux violets. Cette journée restera dans la mémoire de beaucoup de paroissiens. Pour marquer l'évènement, les parrains et marraines offrirent des dragées aux habitants. Une clochette fut distribuée dans les familles en souvenir de cette journée, dont certaines doivent demeurer dans les greniers des plus anciens. Pour ce grand moment, l'électrification des cloches n'étant pas terminée, ce fut Mr Joseph Georgeault et quelques autres personnes qui poussèrent les cloches avec leurs pieds afin de les faire tinter, faisant fi de toutes les règles de sécurité.

Quelque temps après, l'électrification fut finalisée puis un automatisme de pilotage mis en place.

L'écho des Vallons

L'Echo des Vallons fut le bulletin paroissial de la commune. Nous souhaitons numériser ces documents d'archives. Nous disposons actuellement des numéros 128 (décembre 1951) à 244 (septembre 1978) et recherchons le numéro 137.

Les classes

Si vous souhaitez retrouver une photo de Classes, contactez Pierre Messé qui a fait un formidable travail de collecte et d'archivage de cette tradition rurale.



Santé, Libertés,
Bonheurs et Partages,
des mots forts qui,
à l'aube de cette nouvelle décennie,
résumant nos souhaits pour vous tous.

L'équipe Municipale



MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

5 rue du Petit-Manoir

35500 Montreuil-sous-Pérouse

Tél. 02 99 75 14 07 - Fax 02 99 75 04 95

mairie.montreuilperouse@orange.fr

www.montreuilsousperouse.fr